



Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 9 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de Septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoint* – M. MERLET Jean-Luc, M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. Aoustin Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, M. MAILLART Philippe, Mme JOUAN Christine, Mme CHRÉTIEN Florence, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange
- Mme AMINE Nafiyssat, *conseillère municipale*, à M. ROSIER Olivier
- Mme MARIANDE Vanessa, *conseillère municipale*, à M. MARIANDE Franck
- Mme LIVET Christina, *conseillère municipale*, à Mme JOUAN Christine
- M. CHEVALIER Yves, *conseiller municipal*, à Mme CHRÉTIEN Florence

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme COULON Carole

Convocation : 3 septembre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 22 (+ 5 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 12 octobre 2026

N°2026/IX/05

OBJET : DISTRICT DE FOOTBALL – DEMANDE DE SUBVENTION FAFA POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE MIXTE

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

Suite à l'étude globale de réaménagement du complexe sportif, menée par le cabinet Ekiden, il a été mis en évidence la nécessité de reconstruire la salle de convivialité incendiée ainsi que le remplacement d'équipements existants vieillissants.

Ainsi, la Commune s'est faite accompagnée d'une maîtrise d'œuvre, le cabinet RO.ME Architectes, pour lancer la construction d'un Pôle mixte, qui devrait débuter en 2027. Dans ce cadre, il est possible de solliciter le District de Football pour le versement d'une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), pour un montant maximum de 15.000 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	2.126.600,00 €	Fonds sollicités (40,21 %)	855.037,00 €
		Préfecture (9,4 %)	200.000,00 €
		CCLLA (15,99 %)	340.037,00 €
		CAF (14,11 %)	300.000,00 €
		District de football (0,71 %)	15.000,00 €
		Emprunt	700.000,00 €
		Fonds propres	571.563,00 €
TOTAL DEPENSES HT	2.126.600,00 €	TOTAL RECETTES HT	2.126.600,00 €

Délibération

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Sollicite une subvention auprès du District de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, dans le cadre de la construction d'un Pôle mixte, pour un montant maximum de 15.000 €.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Le Maire,


 Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,



Carole COULON